

Fédéralisme et parlementarisme

Voici quelque temps, l'ancien conseiller d'Etat socialiste André Gavillet a proposé un article pour *Domaine public* qui doit retenir toute notre attention. Dans son texte, il constate que le Parlement fédéral est de plus en plus envahi par des parlementaires qui se muent au fil du temps en représentants d'intérêts particuliers. Il ajoute que la création de commissions spécialisées a aggravé le problème. Cette spécialisation entraînerait en effet, à ses yeux, un fossé entre parlementaires et citoyens, qui déboucherait naturellement sur l'échec de projets trop abstraits en votation populaire.

André Gavillet débusque dès lors une parade à ce problème dans un fédéralisme revivifié, qui surgirait comme une réaction contre cette tendance. La Maison des cantons lui apparaît ainsi comme le symbole même de l'émergence d'un contre-pouvoir contre la gangrène technocratique-parlementaire qui gagne les conseils de la nation.

L'analyse de l'ancien conseiller d'Etat doit être décomposée en deux parties. Car si son approche du fédéralisme comme un moyen idéal de rapprocher peuple et élus est indiscutablement juste, les prémices de son raisonnement pèchent par un défaut trop fréquent sur la gauche de l'échiquier politique. Ce défaut perçoit le dépistage systématique des excès lobbyistes uniquement à droite. Comme si la gauche était totalement protégée de ce type de danger...

Que l'on se comprenne bien. Lorsque les parlementaires ne saisissent leur engagement qu'à travers les intérêts qu'ils ont choisi de défendre, l'institution est pervertie et l'intérêt général aura grand-peine à se frayer un chemin. Mais contrairement à une idée reçue, les parlementaires suisses ne sont pas exposés davantage que leurs collègues étrangers à ce risque, malgré le système de milice qui prévaut chez nous.

L'esprit « lobbyiste » anime en outre tous les camps : la défense d'intérêts économiques n'est pas moins noble que la cause de l'ouvrier ou de la nature ! Tous les intérêts qui composent la société sont dignes d'intérêt et c'est de leur rencontre sous les lambris parlementaires que jailliront des solutions acceptables pour tous. Le lobbyisme ne doit pas être fustigé trop hâtivement ; seules ses dérives possibles doivent nous alerter.

Et c'est là que l'analyse d'André Gavillet recueille tout notre soutien. Oui, l'éloignement des parlementaires de la réalité du « terrain », qu'elle soit provoquée par un « surpoids » lobbyiste ou toute autre raison, doit être combattu ; oui, le rappel de la place centrale des cantons dans l'organisation du pays est importante pour comprendre qu'eux seuls pourront ériger des contre-pouvoirs efficaces à des décisions malheureuses issues du Parlement.

C'est même l'une des principales vertus du fédéralisme. La nature de la Suisse exige le respect des « pare-feux » que la Constitution, mais surtout la tradition institutionnelle du pays, ont mis en œuvre. Le fédéralisme permet seul au pays « réel », représenté par un pouvoir étatique qui lui est proche, de corriger les errements éventuels de l'Etat fédéral « légal » !

Pascal Broulis
Président du Conseil d'Etat